

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**Date convocation
18/11/2022

Nombres de membres en exercice : 10

Nombres de membres Présents : 6

Nombres de membres Absents : 4

Date Affichage
18/11/2022

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 7

Séance du 24 novembre 2022

L'an deux mille deux et un et le vingt-quatre novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : M. BRILLIARD M., M. DOMINGO J.D , M. LAUBRAY. J, M. PUJOL D., M. VAILLS S. ,

Absents excusés : M. CORREIA J., M. MIRAN P

Procurations : M PICHEYRE V. à M. DOMINGO J. D

Objet de la Délibération**VOTE DU MONTANT DES CHARGES TRANSFÉRÉES À LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES**

Monsieur le Maire propose de voter le montant des charges transférée qui sera de 60 000€ pour l'année 2022.

Le maire propose de valider ce montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le nouveau montant de 60 000€.

Le rapport de la CLET sera joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 24 NOVEMBRE 2022.

Le Maire

P. PETITQUEUX